

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 017-2015
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.66

Déposée le: 19.01.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Sancar (Bern, Les Verts) (porte-parole)
Rüfenacht (Biel/Bienne, Les Verts)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction:
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Urgences psychiatriques à Bienne, la crise?

Bienne n'a pas d'urgences psychiatriques le soir à partir de 17 heures 30 et en fin de semaine. Les Services psychiatriques Jura bernois-Bienne-Seeland au 14, rue du Pont-du-Moulin ne sont ouverts que pendant les heures de bureau. Les patients et patientes sont transférés par le médecin de garde (qui n'est pas un psychiatre) aux SPU à Berne, à Bellelay ou au centre hospitalier de Bienne.

C'est une situation très difficile pour les malades qui se retrouvent en crise aiguë. Cette défaillance de l'offre à Bienne est en outre susceptible de générer des hospitalisations inutiles.

Bienne et le Seeland ont besoin d'une offre à bas seuil fonctionnant 24 heures sur 24. Les urgences psychiatriques doivent être assurées dans la région même en dehors des heures de bureau pour que puissent être évitées les placements à des fins d'assistance, si difficiles pour les personnes concernées. L'hospitalisation n'est pas toujours la bonne solution car elle panique les malades.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil-exécutif pense-t-il comme moi que cette situation n'est pas satisfaisante ?
2. Est-il exact que les psychiatriques installés à Bienne ont la possibilité d'être exemptés du service de garde moyennant le paiement d'une taxe, contribuant ainsi indirectement à la défaillance de l'offre ?
3. Que pense faire le Conseil-exécutif pour améliorer la situation ?
4. Considère-t-il l'ouverture d'un service d'urgence psychiatrique comme un possible moyen de remédier à la situation ?